



Communiqué de presse

Le vendredi 18 juillet 2014

COMITÉ DE GESTION DE L'EAU DU 17 JUILLET 2014

Le Préfet de la Vendée a réuni hier le comité de gestion de l'eau, afin de faire un point sur les niveaux d'eau et les usages.

La pluviométrie du printemps permet d'avoir encore maintenant un niveau de remplissage des retenues d'eau pour l'alimentation en eau potable très satisfaisant.

De même, les niveaux d'eau des nappes souterraines sont actuellement supérieurs à la moyenne.

Les fortes chaleurs observées ces derniers jours induisent cependant une diminution très rapide des écoulements des différents cours d'eau du département, avec franchissement dans certains bassins versants des seuils d'alerte renforcée, voire de coupure.

En conséquence, le Préfet a décidé de reconduire les limitations prises le 19 juin dernier sur les côtières vendéens, la Vie et le Jaunay, avec interdiction de prélèvement dans les eaux superficielles, tous les jours de 8h à 20h.

Il a par ailleurs décidé d'interdire tout prélèvement dans les eaux superficielles sur le bassin de La Boulogne.

Les manœuvres d'ouvrage sur ces secteurs restent soumises à l'accord préalable du service de police de l'eau.

Le Préfet est également conduit, pour des raisons hydrologiques spécifiques à ce secteur, à maintenir l'interdiction des prélèvements destinés aux remplissages des plans d'eau à vocation cynégétique dans le marais breton (partie réalimentée et partie non réalimentée). Des dérogations pourront être examinées pour les demandes s'inscrivant dans la gestion collective portée par la fédération départementale de chasse de la Vendée.

